

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU
DES DELIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 974-219740099-20250408-DCM250327_004-DE

SÉANCE DU 27 MARS 2025

DCM250327_004

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE LE COLOSSE

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 28 mars 2025

Que la convocation a été faite le 14 mars 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	37
Représentés :	4
Absents :	4
Total des votes :	41



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie, Monsieur SINAMA Sydney

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Adjoint au Maire délégué aux finances,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

L'instruction budgétaire et comptable M57,

La Loi n° 84-23 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

La Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Le Décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

La Circulaire NOR/IOC/B/10/15077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

La délibération du 20 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

La délibération du 20 février 2025 relative aux orientations budgétaires pour 2025,

L'avis rendu par la commission des finances réunie le 24 mars 2025

Le budget du Parc du Colosse s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 622 K€ et en section d'investissement à hauteur de 200 K€.

		Envoyé en préfecture le 09/04/2025	
		Reçu en préfecture le 09/04/2025	
		Publié le BP 2025	
		ID : 974-219740099-20250408-DCM250327_004-DE	
Chapitre	Libellé	BP+BS+ DM 2024 + DM 2024	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		706 104,07	622 289,00
011	Charges à caractère général	373 604,55	401 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses de gestion courante		443 604,55	471 000,00
65	Autres charges de gestion	6 395,45	-
66	Charges financières	134 000,00	96 289,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		588 000,00	572 289,00
023	Virement à la section d'investissement	68 104,07	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		118 104,07	50 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		706 104,07	622 289,00
70	Produits des services	280 000,00	280 000,00
74	Dotations, participations	358 000,00	342 289,00
75	Autres produits de gestion	-	-
Total des recettes de gestion courante		638 000,00	622 289,00
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		638 000,00	622 289,00
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	68 104,07	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 622 334,36	200 368,00
20	Immobilisations incorporelles	69 769,81	-
21	Immobilisations corporelles	659 509,09	35 000,00
23	Immobilisations en cours	104 641,95	20 000,00
Total des dépenses d'équipement		833 920,85	55 000,00
13	Subventions d'investissement - reversements	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	116 000,00	115 368,00
Total des dépenses financières		116 000,00	115 368,00
Total des dépenses réelles d'investissement		949 920,85	170 368,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		50 000,00	30 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	622 413,51	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 622 334,36	200 368,00
13	Subventions d'investissement	1 304 230,29	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-
Total des recettes d'équipement		1 304 230,29	35 000,00
10	Dotations et fonds divers	150 000,00	85 368,00
Total des recettes financières		150 000,00	85 368,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 454 230,29	120 368,00
021	Virement de la sect de fonct.	68 104,07	-
48	comptes de régularisation - charges à répartir / pénalités de renégocia	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortiss	-	-
041	Opérations patrimoniales (238 - avances sur commandes versées)	50 000,00	30 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		168 104,07	80 000,00

Ce tableau présente une vue par chapitre budgétaire du budget annexe du Colosse, ce qui permet d'identifier directement l'évolution des différents postes. Il est précisé que le BP 2025 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2024.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS DEPENSES

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 974-219740099-20250408-DCM250327_004-DE

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 572 K€ soit une diminution de 370 (-16 K€) par rapport aux prévisions 2024. Les dépenses intègrent :

- ⊙ Une progression des charges à caractère général à hauteur de 7%, soit +27 K€ avec la hausse à hauteur de +2,5% des dépenses contraintes ;
- ⊙ La baisse des charges financières de 28% (pas d'emprunt souscrit en 2024).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 2%, soit -16 K€ en raison d'une légère diminution de la participation de la ville pour tenir compte du financement des besoins en fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS DEPENSES

L'enveloppe des dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 170 K€, soit -82% par rapport aux prévisions de 2024 (-1 402 K€).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS RECETTES

Les recettes réelles d'investissement diminuent de 92%, soit -1 334 K€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 31

Contre : 10 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

CONSIDERANT

Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif Annexe COLOSSE de la Ville de Saint-André pour l'exercice 2025,

Qu'il y a lieu d'autoriser les opérations d'équipements, autorisations de programme pour 2025,

Article 1 :

- D'arrêter le Budget Primitif Annexe COLOSSE de la Ville de Saint-André pour l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement	200 368,00 € dépenses
	200 368,00 € recettes
Section de fonctionnement	622 289,00 € dépenses
	622 289,00 € recettes

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

ID : 974-219740099-20250408-DCM250327_004-DE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1088)	200 368,00	200 368,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		+	+
Total de la section d'investissement (2)		200 368,00	200 368,00
		+	+
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	622 289,00	622 289,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		+	+
Total de la section de fonctionnement (3)		622 289,00	622 289,00
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		822 657,00	822 657,00

Chapitre	Libellé	BP+BS+ 2024 + DM	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		706 104,07	622 289,00
011	Charges à caractère général	373 604,55	401 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses de gestion courante		443 604,55	471 000,00
65	Autres charges de gestion	6 395,45	-
66	Charges financières	134 000,00	96 289,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		588 000,00	572 289,00
023	Virement à la section d'investissement	68 104,07	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		118 104,07	50 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		706 104,07	622 289,00
70	Produits des services	280 000,00	280 000,00
74	Dotations, participations	358 000,00	342 289,00
75	Autres produits de gestion	-	-
Total des recettes de gestion courante		638 000,00	622 289,00
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		638 000,00	622 289,00
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	68 104,07	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 622 334,36	200 368,00
20	Immobilisations incorporelles	69 769,81	-
21	Immobilisations corporelles	659 509,09	35 000,00
23	Immobilisations en cours	104 641,95	20 000,00
Total des dépenses d'équipement		833 920,85	55 000,00
13	Subventions d'investissement - reversements	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	116 000,00	115 368,00
Total des dépenses financières		116 000,00	115 368,00
Total des dépenses réelles d'investissement		949 920,85	170 368,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		50 000,00	30 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	622 413,51	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 622 334,36	200 368,00
13	Subventions d'investissement	1 304 230,29	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-
Total des recettes d'équipement		1 304 230,29	35 000,00
10	Dotations et fonds divers	150 000,00	85 368,00
Total des recettes financières		150 000,00	85 368,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 454 230,29	120 368,00
021	Virement de la sect de fonct.	68 104,07	-
48	comptes de régularisation - charges à répartir / pénalités de renégociation	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	-	-
041	Opérations patrimoniales (238 - avances sur commandes versées)	50 000,00	30 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		168 104,07	80 000,00

Article 2 :

- D'adopter les Autorisations de Programme (AP) proposés dans l'état Budget Annexe COLOSSE de la Ville de Saint-André pour l'exercice 2025 ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 08 AVR. 2025

Le Maire

Joé BEDIER

